

Communiqué de presse

Assurances-vie de la Branche 21 :

Invest for Life, 2 fois au top du marché:

- rendement de **4,90%** pour le produit à taux garanti
- rendement de **5,35%** pour le produit avec garantie du capital

Bruxelles, le 15 janvier 2008.

Les assurances-vie flexibles de la Branche 21 remportent beaucoup de succès auprès des investisseurs car elles combinent sécurité et rendement. Ce rendement est composé d'un taux d'intérêt de base garanti ou non, auquel s'ajoute une participation bénéficiaire liée aux résultats de l'année précédente.

Exclusivement via les courtiers en assurances, Allianz commercialise **Invest for Life** selon **deux formules** : Invest for Life Classic et Invest for Life Dynamic.

- **Invest for Life Classic** : offre un capital garanti et un taux d'intérêt de base garanti de 2,50% auquel s'ajoute un bonus.

La gestion d'Invest for Life Classic est basée sur une répartition des capitaux entre deux fonds cantonnés : 80% des capitaux sont investis dans un fonds obligataire et 20% dans un fonds d'actions*.

Pour les titulaires d'un contrat Invest for Life Classic, leur rendement va encore pétiller cette année. En effet, c'est un rendement au top du marché qu'Allianz va leur octroyer pour l'année **2007 : 4,90 % !****

Et avec une moyenne sur 6 ans de 5,29%, **Invest for Life Classic** devance de loin la plupart des produits disponibles sur le marché :

Année	Rendement d'Invest for Life Classic
2002	5,60 %
2003	6,00%
2004	5,25 %
2005	5,00%
2006	5,00 %
2007	4,90%
soit 5,29% sur 6 ans	

- **Invest for Life Dynamic** : cette assurance-vie allie garantie du capital et participation bénéficiaire attrayante.

Dans cette formule, 60% des capitaux sont investis dans un fonds obligataire et 40% en fonds d'actions*.

Malgré l'évolution des marchés financiers, la qualité de la gestion des fonds sous-jacents permet aujourd'hui à Allianz d'octroyer à tous les titulaires d'un contrat Invest for Life Dynamic un rendement égal à **5,35 %***** pour l'année **2007**.

Année	Rendement d'Invest for Life Dynamic
2004	6,18%
2005	6,00%
2006	6,25%
2007	5,35%
	soit 5,94% sur 4 ans

La volonté d'Allianz est de permettre aux courtiers professionnels indépendants d'offrir à leurs clients l'un des produits les plus performants du marché, et ce, en **exclusivité**.

Contact presse

Thierry CONSTANT - 02/214 65 96 – thierry.constant@allianz.be

* Ces fonds peuvent également investir dans d'autres classes d'actifs en fonction des conditions de marché.

** 4,90%: rendement en 2007 sous réserve d'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de la compagnie.

Ne constitue pas une garantie pour le rendement futur. Plus d'information dans la fiche financière.

Rendement 2007: Taux d'intérêt garanti + Bonus.

*** 5,35% : rendement en 2007 sous réserve d'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de la compagnie. Ne constitue pas une garantie pour le futur. Plus d'information dans la fiche financière.

Le taux d'intérêt en vigueur au moment du versement est garanti durant minimum 8 ans et 1 mois sur ce versement. Pour davantage d'information sur le taux d'intérêt en vigueur au moment du versement, consultez votre courtier. Le bonus est soumis aux conditions de marché.

Invest for Life Classic et Invest for Life Dynamic sont des contrats d'assurance de la Branche 21 commercialisés par Allianz Insurance S.A.

Allianz fait partie des leaders mondiaux de l'assurance et des services financiers. Présent dans plus de 70 pays, Allianz emploie plus de 179.000 collaborateurs au service de 70 millions de clients.

En Belgique, Allianz est un acteur important du marché de l'assurance IARD et Vie (Prévoyance et Placements). Par l'intermédiaire des courtiers, Allianz y offre un large éventail de services à une clientèle de particuliers, d'indépendants, de PME et de grandes entreprises.

Réserve :

Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être prospective par nature ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. En plus, les déclarations de caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de terme comme " peut ", " va ", " devrait ", " s'attend à ", " projette ", " envisage ", " anticipe ", " évalue ", " estime ", " prévoit ", " potentiel ", ou " continue ", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Allianz et sur les principaux marchés où intervient la Société, (ii) des performances de marchés financiers, y compris des marchés émergents, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) des taux de mortalité et de morbidité, (v) du taux de conservation des affaires, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements des législations et des réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenants dans les politiques des Banques Centrales et/ou des Gouvernements étrangers (xi) des effets des acquisitions (par exemple de la Dresdner Bank AG) et de leur intégration et (xii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit sur le plan local, régional, national et/ou mondial. Beaucoup de ces facteurs seraient d'autant plus susceptibles de survenir, et éventuellement de manière accrue, suite aux événements du 11 septembre 2001 et à leurs conséquences.

Les questions abordées dans le présent document peuvent en outre impliquer des risques et des incertitudes dont la société Allianz SE est régulièrement amenée à faire état dans les documents qu'elle soumet à la Securities and Exchange Commission. La société Allianz SE n'est pas obligée de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.